

# Projet Alimentaire Territorial d'Angers Loire Métropole



## □ Présentation du territoire

Devenue une **communauté urbaine en 2016**, Angers Loire Métropole est située dans la région Pays de la Loire, au sein du département du Maine-et-Loire. Territoire urbain à péri-urbain, il se caractérise par la présence de paysages particuliers puisque son périmètre comporte une partie du **Parc Naturel Régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine** – qui regroupe la plupart des agriculteurs – et une **Zone Agricole Protégée**. Représentée par une agriculture diversifiée, la métropole est prédominée par de l'élevage et des grandes cultures.

Le contexte territorial d'Angers Loire Métropole implique des enjeux environnementaux auxquels la métropole doit se confronter dont : l'impact du changement climatique sur l'agriculture et la préservation de la biodiversité

avec notamment la présence des Basses Vallées Angevines, dont une partie est classée Natura 2000.

Les questions agricoles étaient déjà présentes sur ce territoire, traduites notamment par la mise en place d'un **projet agricole en 2009**. Le PAT est alors perçu comme une réelle opportunité pour apporter une dimension alimentaire aux travaux qui étaient déjà engagés et ainsi réunir de nouveaux acteurs.

Le PAT émerge officiellement en **2018** en co-portage avec la Chambre d'Agriculture qui a pris fin lors de la mise en place d'actions\*. Actuellement (2021), le plan d'action étant validé, les actions vont pouvoir être développées.

*\* La chambre d'agriculture est devenue prestataire, elle ne pouvait plus tenir le rôle de co-porteur.*

## □ Choix du terrain d'étude

Angers Loire Métropole a affiché une ambition politique forte concernant la participation du PAT à la transition écologique. Elle est définie selon trois dimensions dans ce territoire : une dimension environnementale, énergétique et économie circulaire. Le projet est alors qualifié ainsi : **« Faire de notre projet alimentaire territorial un modèle et un élément moteur de**

**la transition écologique »**. Au travers des différentes orientations stratégiques, la métropole met en avant divers objectifs chiffrés à atteindre d'ici plusieurs années. Elle présente notamment sa volonté d'agir en faveur de la résilience du territoire et de la promotion d'une agriculture durable.

## □ Données clés

- Superficie de **666,7 km<sup>2</sup>** (INSEE, 2018)
- **29** communes
- **299 476** habitants
- Territoire pauvre en agriculteurs
- Inclue en partie le Parc Naturel Régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine



**Carte de la Communauté Urbaine  
d'Angers Loire Métropole**

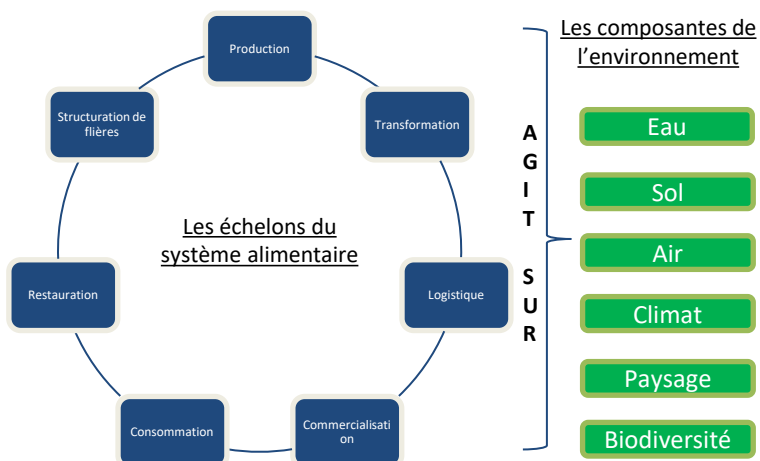
## Présentation de l'étude réalisée

### ❑ Pourquoi étudier l'environnement dans les PAT ?

L'environnement est **l'un des six domaines d'action** de l'alimentation, comme définit par le RnPAT. Un PAT peut prendre en compte plusieurs champs ou l'ensemble de ces derniers, dans ce dernier cas, il est nommé **PAT systémique** par le RnPAT.

Dans un contexte de transition écologique où la demande sociétale s'accroît afin de prendre des mesures concrètes pour réduire nos impacts environnementaux. Les PAT sont des outils mobilisables pour travailler sur les impacts environnementaux liés à l'alimentation.

Les conséquences de l'alimentation sur l'environnement peuvent être appréhendées suivant le **système alimentaire** incluant divers échelons, dont la production de déchets, transversale à ces derniers (Cerema et Ministère de la transition écologique, 2021) :

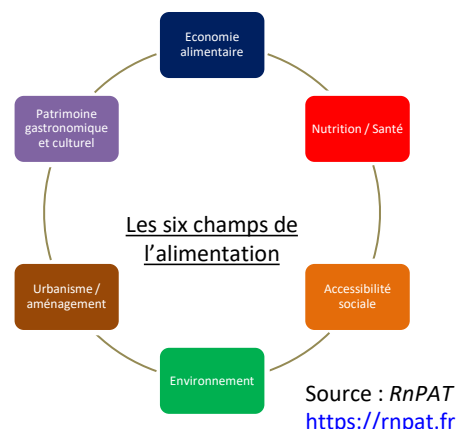


Inspiré de : Cerema et Ministère de la transition écologique, 2021  
[https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2021/06/210621\\_doc\\_repere\\_Cerema.pdf](https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2021/06/210621_doc_repere_Cerema.pdf)

### ❑ Définir un PAT environnemental

Pour différencier les PAT qui utilisent l'environnement comme un moteur et comme fil rouge de leur projet, il a été décidé de nommer ces derniers comme des **PAT environnementaux**.

Il est possible de définir un PAT environnemental ainsi : « un PAT **système** qui rassemble différents acteurs (dont des acteurs environnementaux) autour de l'environnement, plaçant la **transition écologique comme le moteur** du projet. Cette dynamique favorise la mise en œuvre d'actions suivant les échelons du système alimentaire afin de limiter les impacts sur les six composantes de l'environnement. Comme pour les autres PAT, ces projets peuvent s'appuyer sur des dispositifs publics territoriaux abordant les thématiques environnementales déjà existants sur le territoire. L'impact positif de ces projets pourra par la suite être quantifié via une évaluation environnementale » (Marcadet, 2021).



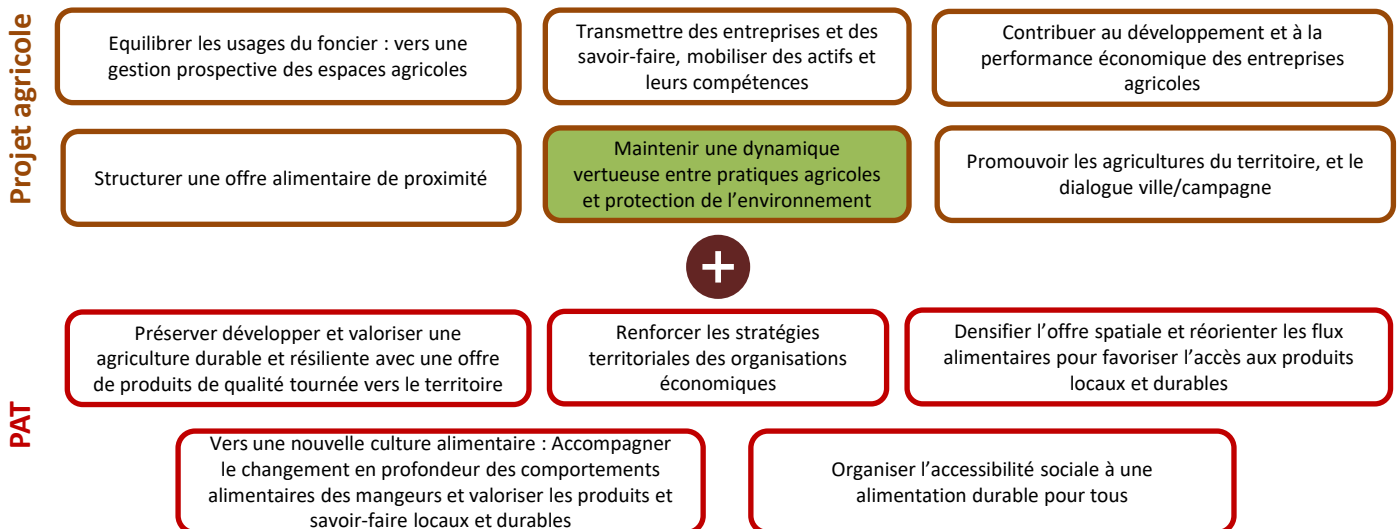
Les travaux menés par le RnPAT dans le cadre du PATnorama mettent en évidence la volonté de certains territoires de faire de leur PAT un réel levier de leur transition écologique, projets nommés « **PAT de transition** » (PATnorama n°2, 2021).

Souvent perçu comme un champ en deuxième position, des travaux étaient nécessaires afin de comprendre comment l'environnement était réellement intégré par les PAT. Pour cela plusieurs pistes ont été étudiées :

- La perception de l'environnement dans certains PAT
- Les motivations pour certains territoires d'axer le PAT sur l'environnement
- Les actions mises en place dans ce domaine
- La gouvernance des PAT pour intégrer une dimension environnementale

## L'aspect environnemental du PAT d'Angers Loire Métropole

### □ D'un projet agricole à la mise en place d'un projet alimentaire territorial



Précédant le PAT d'Angers Loire Métropole ce territoire avait mis en place un projet agricole sur la période 2017 – 2021. Le PAT vient compléter la dimension agricole en y ajoutant l'alimentation. Ainsi, les enjeux de préservation de l'environnement sont présents à deux échelles : au niveau **agricole** avec la promotion de pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement et au niveau **alimentaire** avec le développement d'une agriculture durable.

### □ La difficulté de considérer l'environnement comme un axe à part entière

Afin d'inscrire le PAT dans une réelle transition écologique, il était prévu, lors de la réalisation du plan stratégique du PAT, de mettre en place un groupe de travail spécifique à ce champs, au même titre que les autres groupes (un groupe par orientation stratégique). Au cours des différentes réflexions, les acteurs se sont aperçus de la difficulté de séparer cette thématique avec les autres actions mises en place. Ce qui s'est traduit par une suppression du groupe de travail et une introduction des enjeux environnementaux dans chaque autres orientations. Néanmoins des idées ont émergé, permettant ainsi de donner des exemples d'actions plausibles à mettre en place dans ce domaine :

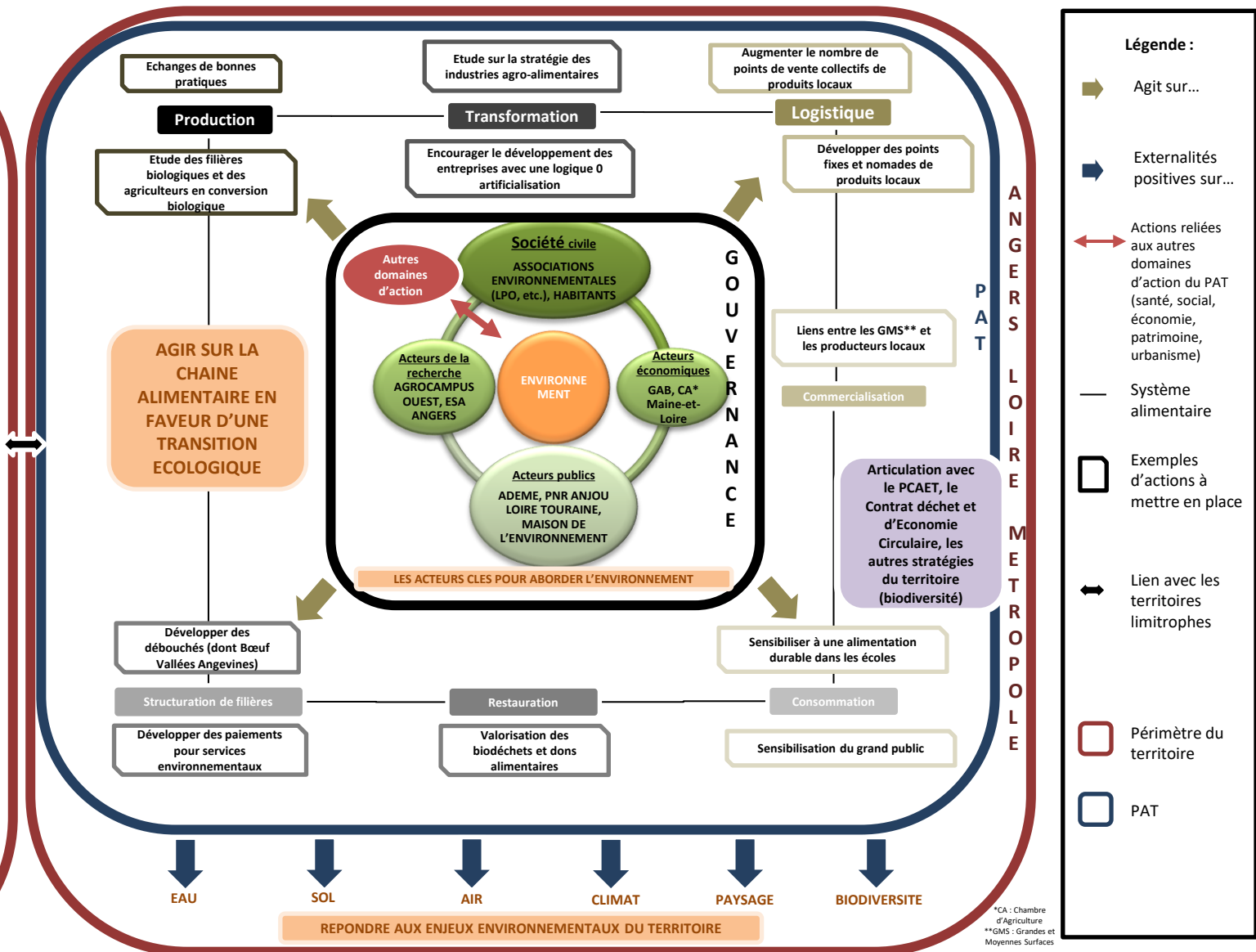
- Développer l'agriculture biologique et la certification Haute Valeur environnementale
- Sensibiliser le grand public sur la réduction des emballages et du gaspillage alimentaire
- Optimiser les impacts de la logistique via la plateforme du Marché d'Intérêt National

### □ Un PAT utilisant la concertation citoyenne pour appuyer la prise en compte de l'environnement

**« Dès l'instant que la participation est assurée, on peut à peu près être sûr que le volet environnemental va être abordé dans le cadre des discussions »** (Acteur du PAT)

Pour insister sur la dimension environnementale du projet et dans le cadre de leur politique contribuant à la transition écologique, la métropole d'Angers a mis en place les Assises de la Transition écologique, débutées en 2020. Ces dernières correspondent à une grande concertation citoyenne sur l'ensemble des thématiques concernant les habitants. L'objectif est ainsi, de pouvoir enrichir les connaissances et s'appuyer sur les attentes du territoire pour avoir un appui politique.

## Parler de PAT environnemental ?



Grâce à sa dynamique territoriale et notamment à la participation d'acteurs environnementaux, des acteurs dédiés à la transition écologique, les problématiques environnementales ont pu être abordées dans le PAT. Avec un portage politique en faveur d'une transition écologique, qui se traduit notamment par la signature d'un Contrat de Transition Ecologique en 2021, mettant en valeur la mise en place du PAT, mais également via les diverses stratégies mises en place sur le territoire telles qu'un plan biodiversité. Les partenariats avec des associations de protection de l'environnement et le PNR Loire-Anjou-Touraine permettent d'apporter un regard plus aguerri sur certains sujets. Notamment la LPO apporte un regard sur la prise en compte de la biodiversité dans le projet et le PNR sur la prise en compte de l'aspect social du PAT.

Néanmoins, l'environnement n'est pas considéré comme un moteur de ce PAT et peu d'actions sont identifiées comme spécifiques à la préservation des ressources – cet aspect restera à confirmer après la mise en place des actions - par conséquent, il est difficile de qualifier ce projet de PAT environnemental.

### Sources

- ✓ Entretiens auprès de différents acteurs du territoire, 2021
- ✓ Cerema et Ministère de la transition écologique, « L'auto-évaluation environnementale des Projets Alimentaires Territoriaux », 2021
- ✓ INSEE, Feuille de route PAT, Projet Agricole 2017 – 2021, Plan stratégique PAT, documents de travail
- ✓ PATnorama n°2 RnPAT

### Crédit photos

- ✓ Site officiel de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole
- Carte
- ✓ Site officiel de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole